



Rougagnou & Associés

Expertise comptable, Audit et Conseils

BILAN RSE 2022



SOMMAIRE

1. L'ESPRIT DU CABINET ROUGAGNOU ET SES ENGAGEMENTS

- Mot du Dirigeant
- Présentation du Cabinet ROUGAGNOU-CGA
- La Commission RSE
- Nos parties prenantes
- Nos engagements et nos investissements

2. ENVIRONNEMENT

- Consommation énergétique
- Transport des salariés et des collaborateurs
- Réduction des déchets
- Achats responsables

3. HUMAIN & SOCIAL

- La structuration des effectifs
- La parité Homme / Femme
- La valorisation des seniors
- Santé et sécurité au travail
- Formation

4. ETHIQUE ET LOYAUTE DES PRATIQUES

- En tant qu'entreprise
- En tant qu'employeur
- En tant qu'acteur citoyen responsable

1. L'ESPRIT DU CABINET ET SES ENGAGEMENTS

INTRODUCTION

Depuis sa création, notre Cabinet a toujours attaché la plus grande importance aux fondements de la RSE sans pour autant la formaliser.

Nous souhaitons au travers de ce Bilan RSE partager avec nos parties prenantes (clients, fournisseurs, collaborateurs, partenaires et acteurs du tissu local) l'ensemble des actions que nous avons menées en 2022.

Ce travail de formalisation est d'autant plus important qu'il va nous permettre pour les années à venir de nous fixer des objectifs quantitatifs, mesurables et nous amènera, très certainement, à être toujours plus ambitieux.

Sébastien ROUGAGNOU

Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes

Dirigeant et Associé unique du Cabinet



PRESENTATION DU CABINET

QUI SOMMES-NOUS ?

Depuis trois générations, le cabinet ROUGAGNOU-CGA œuvre aux côtés des entrepreneurs. Le Cabinet ROUGAGNOU-CGA combine la tradition du conseil en expertise-comptable et la modernité des outils, afin d'apporter une vraie valeur ajoutée à nos partenaires ainsi qu'un véritable accompagnement. Cette continuité est incarnée par Sébastien Rouagnou, expert-comptable et commissaire aux comptes, ancien élu de la profession au Conseil Régional de l'Ordre et représentant de la troisième génération, entouré d'une équipe à taille humaine. Car au-delà des chiffres, l'humain est ce qu'il y a de plus important.

CHIFFRES-CLES

Le Cabinet ROUGAGNOU-CGA est un cabinet d'expertise-comptable spécialisé dans la création d'entreprise, le conseil et l'accompagnement de plus de 400 PME, TPE, associations ou filiales françaises de groupes étrangers.

DATES-CLES

1973 : le Cabinet ROUGAGNOU est fondé par la 1^{ère} génération et voit le jour à Saint-Malo.

1995 : le Cabinet déménage à Levallois-Perret en proche banlieue parisienne.

2004 : Sébastien ROUGAGNOU – actuel Dirigeant – rejoint le Cabinet ROUGAGNOU.

2008 : Rachat du cabinet CGA. L'association des noms ROUGAGNOU-CGA devient l'appellation naturelle du Cabinet.

2014 : Sébastien ROUGAGNOU prend la Direction du Cabinet.

ORGANIGRAMME DU CABINET ROUGAGNOU- CGA



ORGANIGRAMME CABINET ROUGAGNOU-CGA

Version - 01	31/12/2022
Modifiée le :	
Emetteur : Direction Générale	

Direction	Sébastien ROUGAGNOU <i>Expert-Comptable / Commissaire aux Comptes</i> <i>Associé-Gérant</i>							
Collaborateurs Seniors	[REDACTED]	Laurent COTARD <i>Chef de Mission Expert- Comptable Mémorialiste</i>	Etienne COUPRY <i>Chef de Mission</i>	Siham JAAFAR <i>Chef de Mission Expert- Comptable Mémorialiste</i>	Enisa OKANOVIC <i>Comptable Expérimentée</i>	Marie- Josée PAEZ <i>Chef de Mission</i>	Sophie ROMBACH <i>Responsable Juridique</i>	Rosine AIZENMAN <i>Office Manager</i>
Collaborateurs Juniors	Amel HOUARI <i>Comptable</i>			Rayan MERZOUK <i>Comptable</i>				

Membre de la Commission RSE

LA COMMISSION RSE

La Commission RSE, mise en place en novembre 2022, a pour but d'organiser et structurer notre démarche de développement durable. Une approche intégrée dans la stratégie globale du Cabinet ROUGAGNOU-CGA.

Celle-ci est composée de 2 membres permanents :

Laurent COTARD : chef de Mission, au cabinet depuis 1992
Etienne COUPRY : Chef de Mission, au cabinet depuis 1995.



L'information est à la fois montante et descendante. C'est avec cette organisation managériale spécifique que la Commission RSE se veut force de proposition pour de nouvelles actions.

Ainsi, nous avons, d'une part, les actions mises en place par la société (formation, sensibilisation) et, d'autre part, la collecte et les remontées des informations émanant des forces vives de l'entreprise en vue d'améliorer les conditions de travail. Cela mène à des résultats concrets.

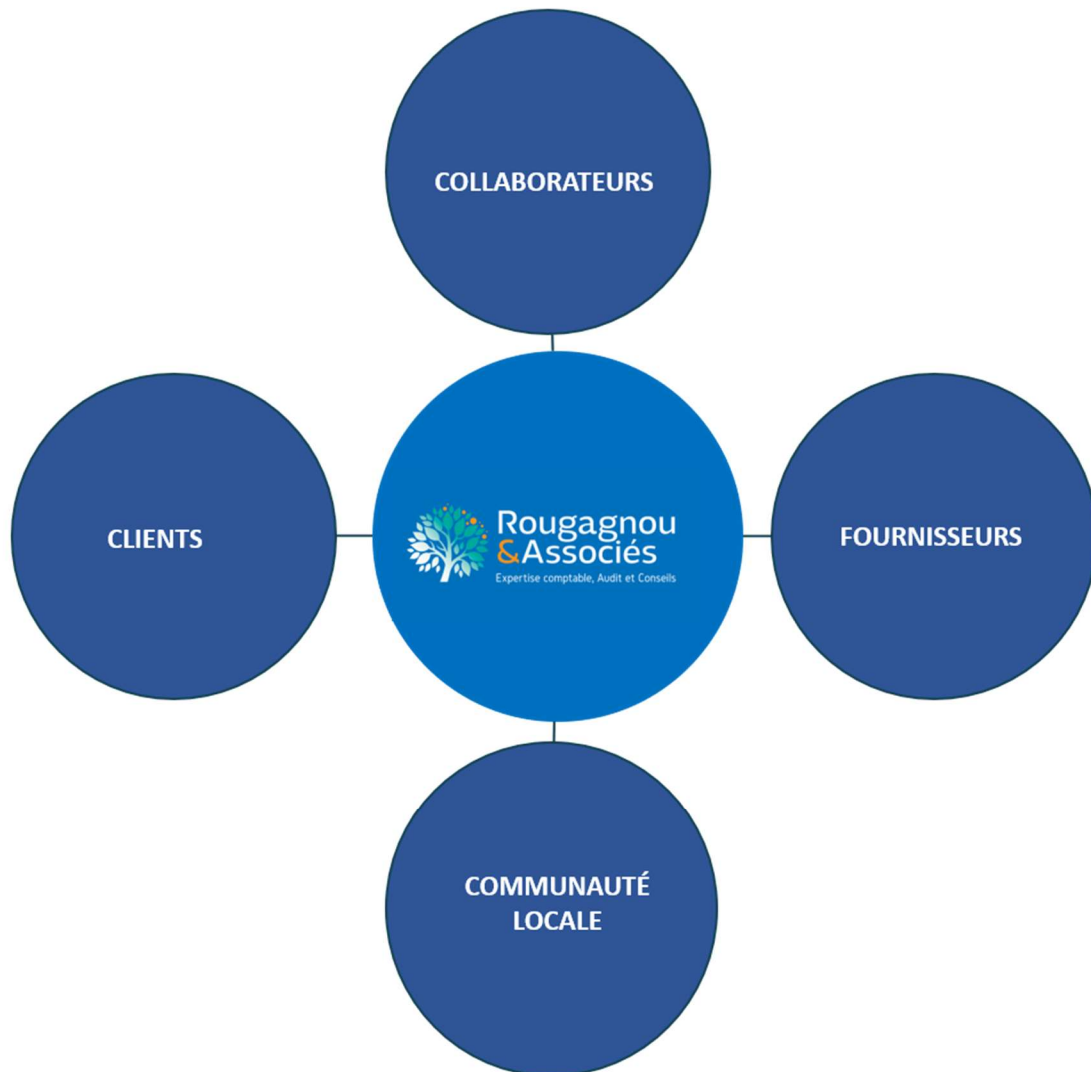
NOS PARTIES PRENANTES

L'ensemble de nos partenaires joue un rôle déterminant dans la conduite et l'atteinte de nos objectifs en matière de développement durable. Nous considérons notre écosystème de partenaires comme faisant partie d'une réelle unité indissociable. En développant des relations solides avec nos partenaires, nos clients, nos collaborateurs, les communautés locales et notamment les organes de la Profession, nous renforçons la qualité et l'efficacité de nos actions.

De plus, il est de la responsabilité du Cabinet en qualité d'intervenant de référence, de contribuer à la transformation environnementale et sociale de son écosystème direct.

Dans cette perspective, le Cabinet ROUGAGNOU-CGA a mis en place des procédures lui permettant de :

- S'enrichir des expériences de ses partenaires,
- Adapter sa stratégie de développement durable en tenant compte des contraintes et des obligations de ses partenaires,
- Evaluer et accompagner la transition de ses partenaires.



LES INVESTISSEMENTS RSE

Nos engagements doivent se traduire par des actions concrètes. L'adoption de nouvelles méthodes et processus de travail passent bien souvent par des investissements matériels. Conscient de cette nécessité, le Cabinet a fait le choix d'allouer des investissements dans le cadre de la RSE et en vue de ce bilan de les comptabiliser dès le début de l'année 2022.



Version - 01	15/12/2022
Modifiée le :	
Emetteur : Direction RSE et Environnement	

ANNEE	2022	OBJECTIF	Contractuel ou Date	REEL
Levallois				
	changement du matériel informatique	0 €	ponctuel	12 000 €
	changement de chaises collaborateurs	0 €	ponctuel	8 000 €
	changement de chaises salle de réunion	0 €	ponctuel	5 000 €
	végétalisation de la terrasse	0 €	trimestriel	1 500 €
TOTAL	2022	0 €		26 500 €

Chaque investissement réalisé en 2022 correspondait à une réponse bien précise :

- Le changement de matériel informatique a visé à répondre à une demande collective pour plus de confort, d'ergonomie et l'investissement dans des PC portables.
- Le changement des chaises des collaborateurs visait à accroître le confort des collaborateurs.
- Le changement des chaises et de la salle de réunion visait à accroître le confort des présents et donner une image plus dynamique du cabinet en adoptant des codes couleur en phase avec celles du Cabinet.
- La végétalisation de la terrasse est apparue comme une évidence pour améliorer le cadre de travail et le bien-être des salariés.

La décision de mettre en place une commission RSE va dans le sens d'intégrer une réflexion montante et descendante pour tous les sujets ayant trait à la RSE, et aidera à définir un plan d'objectif à court et moyen terme.



2. ENVIRONNEMENT

LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

L'étude des consommations énergétiques est un élément significatif dans notre démarche RSE. Elle induit la préservation des ressources naturelles, et une meilleure utilisation globale de celles-ci. Son suivi régulier et la fixation d'objectifs pertinents et d'amélioration continue permettent de piloter un point fondamental de notre approche RSE.

Analyse des Consommations Electriques par site

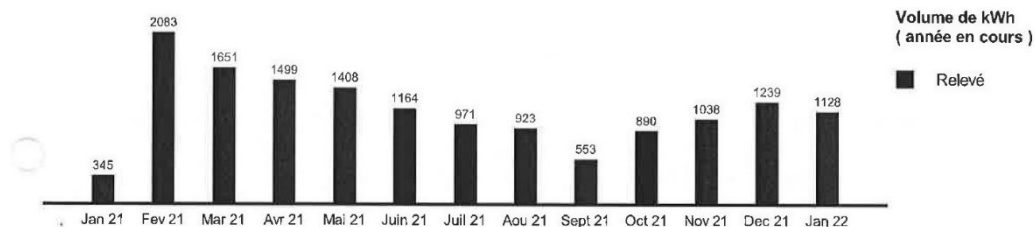


Version - 01	Modifiée le :	01/01/2023
Emetteur : Direction RSE et Environnement		

Site -->	LEVALLOIS	LEVALLOIS	LEVALLOIS	LEVALLOIS
Energie -->	Electricité	Electricité	Electricité	Electricité
Unité de mesure -->	kWh	kWh	kWh	kWh
Fournisseur -->	EDF	EDF	EDF	EDF
ANNEE -->	REEL 2021	REEL 2022	2022 vs. 2021	Objectif 2023
Janvier	345	1 128		
Février	2 083	1 758		
Mars	1 651	1 159		
Avril	1 499	1 410		
Mai	1 408	1 026		
Juin	1 164	899		
Juillet	971	679		
Août	923	863		
Septembre	553	181		
Octobre	890	842		
Novembre	1 038	897		
Décembre	1 239	899		
TOTAL Année	13 764	11 741	-15%	11 000
				-6,31%

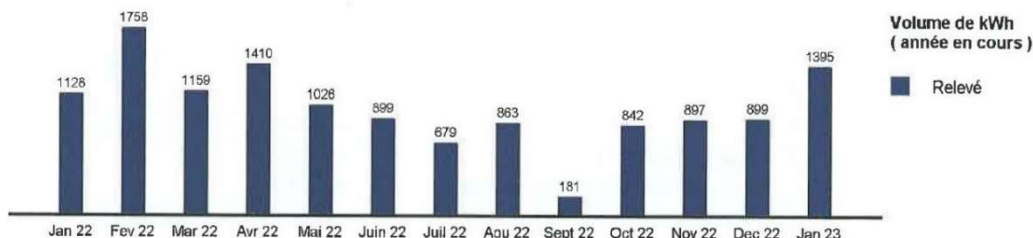
CONSOMMATION 2021

Evolution de la consommation facturée en kWh



CONSOMMATION 2022

Evolution de la consommation facturée en kWh



En 2022, par une discussion constructive avec notre bailleur, celui-ci a accédé à notre demande de changement des radiateurs par des matériels moins énergivores.

L'ensemble des radiateurs a été changé en juillet 2022, et l'impact est parfaitement mesurable : la consommation a baissé de 15% entre 2022 et 2021.

De plus, le bailleur sensibilisé par le sujet a mis en place des détecteurs de présence dans toutes les parties communes (y compris les toilettes qui sont comprises dans cet espace) .

Matériel Informatique :

L'investissement en 2022 dans l'acquisition de matériels informatiques (ordinateurs portables) a fait l'objet d'une vérification de leur label « EnergyStar ».

EAU :

En ce qui concerne la consommation d'eau, l'usage est uniquement domestique (cuisine et sanitaires) et difficilement mesurable à l'échelon de notre seul Cabinet car intégré dans les

charges générales par le bailleur. Une individualisation du comptage serait démesurée par rapport au côté marginal que cela représente pour l'ensemble des locataires.

Notre action en conséquence est limitée à une information régulière auprès des salariés pour éviter le gaspillage.

TRANSPORT & DEPLACEMENT DES COLLABORATEURS :

La préservation de l'environnement passe aussi par la réduction de l'impact lié aux déplacements de nos collaborateurs.

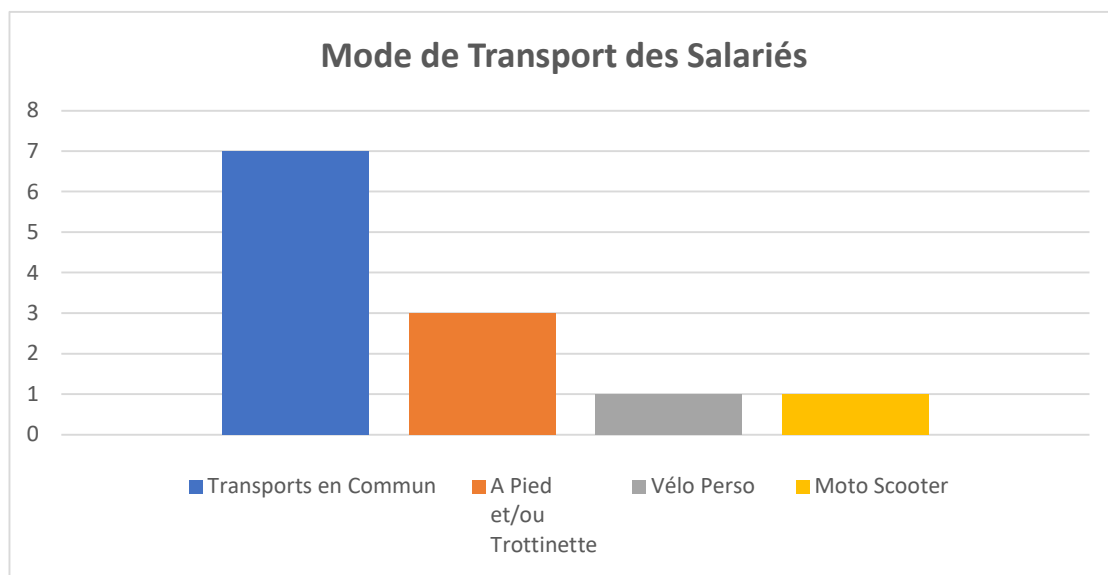
GESTION DE LA FLOTTE AUTOMOBILE POUR LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS :

La particularité de notre Cabinet est d'avoir nos partenaires, qu'ils soient clients, fournisseurs ou dans notre environnement professionnel (Ordre des Experts-comptables d'Ile de France par exemple) basés essentiellement en Ile de France.

En conséquence, l'ensemble des collaborateurs se déplace pour ses rendez-vous professionnels, si nécessaire, en transport en commun ou VTC.

ANALYSE TRANSPORT DOMICILE-TRAJET DES SALARIES :

A l'origine, sans parler de RSE, le bon sens des dirigeants du Cabinet les a poussés à choisir une localisation du Cabinet à Levallois à proximité immédiate de la Porte de Champerret et de ses facilités en termes de transport en commun.



Nous sommes extrêmement attentifs au mode transport des salariés entre leur domicile et leur lieu de travail et aussi du temps passé dans les transports : nos salariés mettent en moyenne 32 minutes pour effectuer le trajet domicile-Travail. La moyenne en Ile de France est de 34,9 minutes (source : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/temps-moyen-de-trajet-entre-le-domicile-et-le-travail-selon-la-categorie-socioprofessionnelle>).

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

PROCÉDURE DE RECYCLAGE DES DECHETS MENAGERS :

L'absence de poubelles de tri sélectif dans l'immeuble que nous occupons en qualité de colataires ne nous permet pas d'avoir une action en ce sens.

Cependant, la commission RSE va se pencher en 2023 sur des solutions externes pour en étudier la viabilité et la pertinence.

PROCÉDURE DE RECYCLAGE DES PRODUITS INFORMATIQUES :

Récupération des toners usagés de l'imprimante/copieur : notre partenaire récupère les toners usagés lors de l'échange des cartouches et consommables.

Récupération des matériels informatiques : notre partenaire informatique récupère les ordinateurs en fin de vie ou hors d'usage.

- Les ordinateurs obsolètes pouvant être ré-utilisés – après un nettoyage complet des données - sont donnés à des associations pour une utilisation sous Linux par exemple.
- Les ordinateurs non réparables, sont désossés pour un tri des éléments pouvant être réutilisés (barrettes mémoire etc...).

Le cabinet s'est ainsi engagé dans une optimisation de la gestion des déchets informatiques, travaillant en étroite collaboration avec ses partenaires de confiance.

NOS ACTIONS QUOTIDIENNES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS :

Nous pensons que s'investir dans l'environnement passe aussi par des actions du quotidien :

- Tous les ordinateurs sont paramétrés pour une impression en N&B et recto-verso.
- Les collaborateurs sont rompus à la récupération des pages recto pour l'utilisation du verso en brouillon.
- Ayant changé de copieur début 2022, nous regarderons attentivement la consommation annuelle de copies en 2023, afin de s'assurer que l'objectif que nous

nous sommes fixés d'une baisse de 15% est atteinte. L'index au 31/12/2022 est de 55 602 copies, l'objectif pour 2023 est de 48 000 copies.

- La dématérialisation des factures et du maximum de documents contribue à une réduction du nombre de copies et du papier consommé.

En 2022, la part des documents échangés avec nos clients en mode « entrant » était de 30% en format papier et 70% en format Numérique.

Notre objectif pour 2023, est de sensibiliser nos clients et de les faire adhérer à toujours plus de dématérialisation et donc, de progresser vers les ratios de 25 % papier et 75 % dématérialisé.

Pour 2023, nous souhaitons mettre en place une plateforme où le destinataire ou sa Société va chercher les documents voulus. L'attachement important aux principes de RGPD et de la protection des données nous amène à beaucoup de prudence et l'assurance de zéro défaut dans le processus.

ACHATS RESPONSABLES

Ayant une activité tertiaire et de conseil, le cabinet ROUGAGNOU-CGA applique une politique d'achats responsables pour les quelques thèmes identifiés :

CHOIX DE FOURNITURES ECO RESPONSABLE QUAND C'EST POSSIBLE :

Papier photocopieur : Nous privilégions des papiers FSC ou PEFC.

Produits d'entretien : L'entretien de nos locaux étant assuré par une personne faisant partie de l'effectif du Cabinet, nous avons la possibilité d'une action directe dans le choix des produits d'entretien. Ainsi, chaque type de produit fait l'objet de recherches si un label ECOLABEL ou des critères spécifiques de biodégradabilité existent.

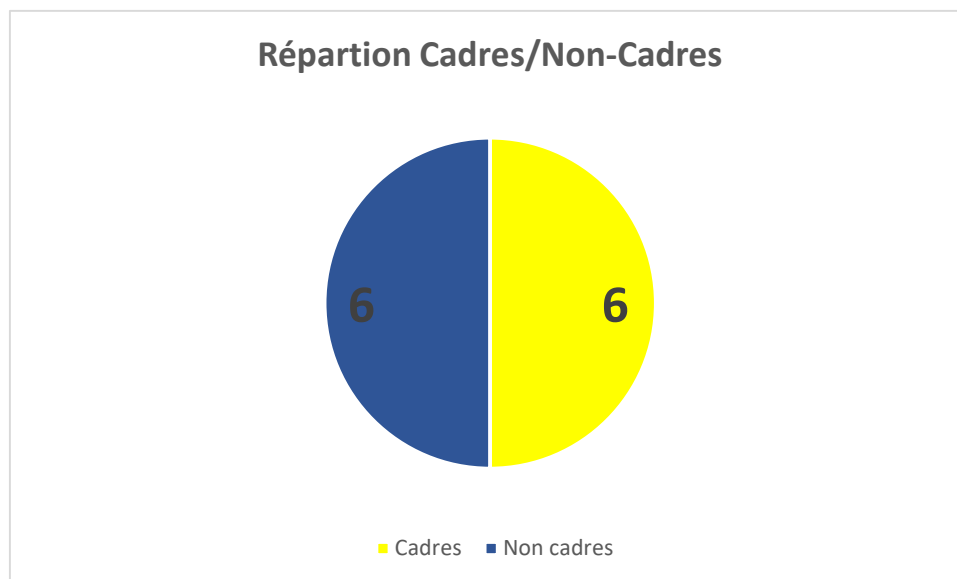
Matériels informatiques : Comme évoqué plus haut, nous nous attachons à investir dans des matériels informatiques faisant l'objet du label « EnergyStar ».

3. HUMAIN ET SOCIAL

Depuis sa création, le Cabinet ROUGAGNOU-CGA a placé le respect de ses valeurs et de ses collaborateurs avant tout autre objectif financier. Les liens et le respect mutuel qui unissent le Cabinet ROUGAGNOU-CGA et ses collaborateurs ont fait l'histoire et le succès du Cabinet.

Nous considérons que toute personne travaillant pour ou avec le Cabinet ROUGAGNOU-CGA a droit à un environnement de travail sain, sûr et sans risque, ouvert d'esprit, favorisant la diversité des talents et respectant des principes éthiques fondamentaux.

STRUCTURE DES EFFECTIFS



LA PARITÉ HOMME / FEMME

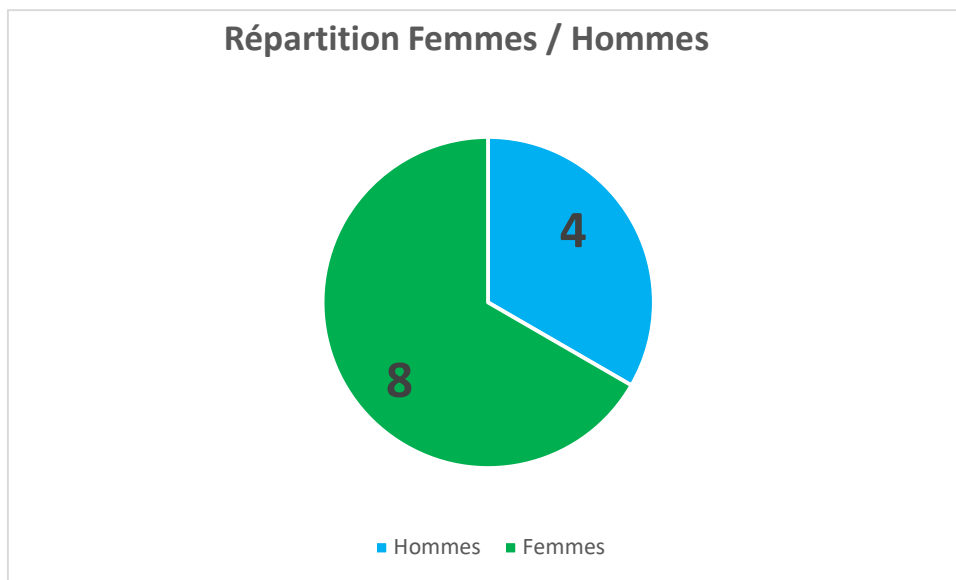
L'égalité entre les sexes est un droit fondamental et la parité est l'un des engagements profondément ancrés dans les valeurs Cabinet ROUGAGNOU-CGA.

La parité est une valeur qu'il est important de transmettre à tous les collaborateurs. Les femmes, au même titre que les hommes, apportent à l'entreprise une force de travail, des idées et des méthodes de management.

Nous sommes attentifs à notre effectif global et notamment à sa répartition par structure et profil de poste. C'est un indicateur important du volet social de notre Cabinet.

La parité sur l'effectif global du Groupe est l'une de nos forces. C'est aussi un moyen de combattre les inégalités dans le milieu entrepreneurial.

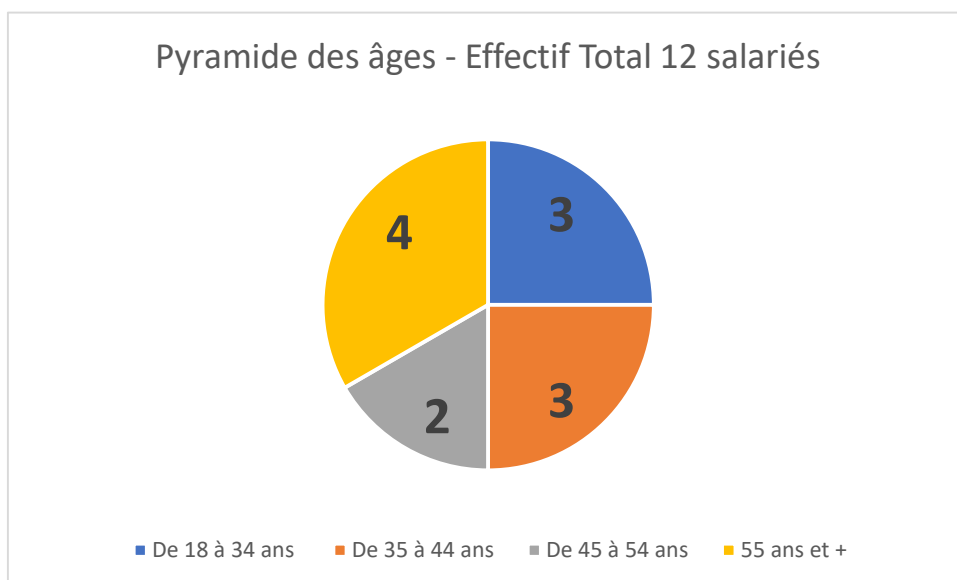
Parité dans l'effectif total :



LA VALORISATION DES SENIORS

La diversité des talents renforce notre créativité et l'expérience des seniors est un atout précieux que le Cabinet ROUGAGNOU-CGA valorise.

Notre Groupe est fier de compter parmi ses collaborateurs **25% de seniors** répartis sur l'ensemble de nos métiers et de nos différentes activités.



Cette pyramide des âges de nos collaborateurs, liée, par ailleurs, à l'ancienneté moyenne des collaborateurs supérieure à 10 ans, permet de justifier sans équivoque du bon équilibre des expériences au sein du Cabinet.

SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le Cabinet s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires afin de garantir un environnement de travail sûr et sain à l'ensemble de ses collaborateurs.

De par l'activité tertiaire du Cabinet, nous n'avons déploré aucun accident du travail en 2022.

Nous avons mis l'accent en 2022 (cf. investissements RSE) sur le confort des salariés à leur poste de travail et la commission RSE s'est fixé comme objectif en 2023 de privilégier les pistes de réflexion dans ce domaine par des discussions collégiales et des échanges avec l'ensemble des salariés du Cabinet.

FORMATION DES PERSONNELS

Le Cabinet ROUGAGNOU-CGA attache une importance primordiale à la formation des salariés.

Cette formation peut présenter plusieurs formes :

- Généraliste sur les questions de sécurité par exemple
- Plus spécifique selon les besoins du postes et les attentes développées par les salariés (que ce soit durant les entretiens annuels d'évaluation ou, dans le cas où un besoin immédiat devient impératif – formation à un logiciel spécifique par exemple -).

Toujours dans son souci de formaliser sa démarche RSE, le Cabinet ROUGAGNOU-CGA a mis en place un outil de suivi et de pilotage de la formation dès le début 2022 afin d'en mesurer les indicateurs clé. Ceux-ci sont de 2 ordres : mesurer le nombre d'heures dispensées en formation, mesurer la part des heures en visio ou au siège de Levallois vs. celles passés à l'extérieur.



FORMATION INTERNE ET EXTERNE DES SALARIES		Version - 01 Modifiée le 15/12/2022
Durée en Nombre d' heures		
Localisation sur site ou visio	Localisation à l'Extérieur	Emetteur : Direction RSE et Environnement
TOTAL 2022	TOTAL 2022	
125	45,5	

Sur 170 heures dispensées, 74 % l'ont été au siège ou en visio. Cela correspond en moyenne à 19 heures de formation par salarié dispensées au cours de l'année.

L'objectif en 2023 est de passer à 20 le nombre d'heures dispensées par salarié et de passer à un ratio en visio ou à notre siège de 80%.

4. ETHIQUE & LOYAUTE DES PRATIQUES

Le Cabinet ROUGAGNOU-CGA a pour volonté d'offrir à ses clients des prestations et conseils de grande qualité, respectueux de l'environnement et sécurisés. Notre identité et notre notoriété reposent sur des Valeurs et des Principes Éthiques forts. Nos Valeurs sont la Passion, l'Innovation, le goût d'Entreprendre, l'Ouverture d'Esprit, la quête de l'Excellence et le sens des Responsabilités. Nos Principes Éthiques sont l'Intégrité, le Respect, le Courage et la Transparence.

EN TANT QU'ENTREPRISE

En tant que Cabinet d'Expertise-Comptable et de commissaire aux comptes, le Cabinet ROUGAGNOU-CGA respecte scrupuleusement le code de déontologie qui régit spécifiquement les professions d'expert-comptable et de Commissaire aux Comptes.

Il s'engage à construire des relations solides et durables avec ses clients, ses partenaires et ses fournisseurs, basées sur la confiance et l'intérêt mutuels. Nous respectons tous les acteurs de notre environnement professionnel, y compris nos concurrents et agissons toujours avec intégrité. Nous respectons les lois françaises et veillons à ne pas nous rendre complices de violations des Droits de l'Homme ainsi que de pratiques de corruption. Nous recherchons activement et favorisons les partenaires qui partagent nos valeurs et nos engagements éthiques.

RELATION FOURNISSEURS :

Le choix de nos partenaires et fournisseurs est basé sur des critères définis, construits autour de nos valeurs fondamentales.

Compte tenu de la spécificité de notre métier, nous apportons une attention toute particulière à nos relations avec notre partenaire informatique. Nous avons ainsi établi conjointement une cartographie des flux informatiques et des risques liés.



En matière de RGPD, les risques ont été identifiés et viennent principalement des fiches de paye (élaboration et transmission) : l'utilisation de la plateforme SILAE, dont l'expertise en la matière est avérée nous permet de nous appuyer sur un tiers de confiance. Nous suivons, bien entendu, en temps réels toutes les améliorations que la plateforme effectue.

RELATION À LA CONCURRENCE :

Nous respectons l'ensemble des parties prenantes de notre environnement professionnel, y compris nos concurrents. Notre position d'acteur fort sur notre secteur renforce d'autant plus notre attachement à donner le bon exemple en ce domaine.

L'ANTI-CORRUPTION :

La corruption est intolérable et n'est pas compatible avec les pratiques du Cabinet ROUGAGNOU-CGA. Notre profession est soumise à des règles particulièrement exigeantes (Tracfin, etc...) et tout manquement mettrait en péril le fondement même de notre Cabinet. Nous nous devons d'être exemplaires comme nous nous attachons à aider nos clients à l'être.

CHARTRE DE CONFIDENTIALITÉ :

Dans le cadre de ses activités et de ses obligations ordinaires et légales, et conformément à la nouvelle législation RGPD en vigueur en France et en Europe, le Cabinet ROUGAGNOU-CGA s'engage à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel de ses contacts, ainsi qu'à respecter leur vie privée.

EN TANT QU'EMPLOYEUR

En tant qu'employeur, le Cabinet ROUGAGNOU-CGA souhaite être un lieu de travail agréable et où il fait bon vivre. Nous savons que nos collaborateurs représentent notre force principale. Ils doivent bénéficier d'un environnement de travail sûr et équilibré, dans lequel nous reconnaissons les compétences et le mérite de chacun, valorisons la diversité, respectons la vie privée et prenons en compte le juste équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.



ATTACHEMENT MUTUEL DES COLLABORATEURS AU CABINET :



Comme précisé plus avant, l'ancienneté moyenne des collaborateurs est supérieure à 10 ans prouvant ainsi :

- Un attachement des collaborateurs et une adhésion aux pratiques et valeurs du Cabinet
- Le soin apporté par la Direction du Cabinet pour être à l'écoute de ses collaborateurs et leur offrir un environnement de travail respectueux et bienveillant.

SANTÉ, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ :

Toute personne travaillant pour ou avec le Cabinet ROUGAGNOU-CGA doit travailler dans un environnement garantissant sa sécurité et sa santé physique et mentale. Elle a droit à un environnement de travail sain, sûr et sans risque. Nous ne veillons pas uniquement au respect des réglementations et des lois en vigueur ; nous progressons continuellement pour garantir le meilleur environnement à l'ensemble de nos collaborateurs.

FAVORISER LA MIXITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE :

La diversité au sein des collaborateurs du Cabinet ROUGAGNOU-CGA renforce nos savoir-faire et participe à la création de richesses et de valeurs du Groupe. Nous accueillons, valorisons et mettons en lumière tous les types de profils. Notre Cabinet se veut inclusif et non-discriminant.

Nous nous assurons également que nos fournisseurs, partenaires, prestataires et clients connaissent notre politique en matière de diversité et y adhèrent.

Cette politique s'applique à toutes les étapes de la vie en entreprise : recrutement, formation, promotion, conditions de travail ainsi que dans nos relations avec l'ensemble des parties prenantes.

LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE HARCÈLEMENT :

Nous pensons que chaque être humain a droit au respect et à la dignité. Pour le Cabinet ROUGAGNOU-CGA, ce principe est fondamental et définit notre façon de travailler. Tout comportement ou action pouvant aller à l'encontre de ce droit, et en particulier toute forme de harcèlement moral ou sexuel est inacceptable et interdite.

Le respect de la loi est l'une des règles fondamentales qui guide notre démarche, et nous invitons l'ensemble de nos salariés et parties prenantes à soutenir et promouvoir l'engagement du Cabinet en faveur d'un lieu de travail exempt de toute forme de harcèlement.

CHARTE DE CONFIDENTIALITÉ :

La protection des données personnelles de nos collaborateurs est un point essentiel de nos engagements. C'est aussi un gage de leur liberté et surtout de la sécurité concernant leurs données personnelles.

EN TANT QU'ACTEUR CITOYEN RESPONSABLE

En tant qu'acteur Citoyen Responsable, le Cabinet ROUGAGNOU-CGA par la voix de son Président Sébastien ROUGAGNOU est un acteur actif auprès de l'ordre des Experts Comptables d'Ile de France.

Sébastien ROUGAGNOU fait ainsi partie de la commission « résolution des litiges » et de la commission « médiation » de l'ordre des Experts Comptables d'Ile de France.

IMPLICATION COLLECTIVE :

Le Cabinet ROUGAGNOU-CGA est un Cabinet tourné vers l'humain, socialement responsable et engagé auprès des collectivités dans lesquelles il opère son activité. Nous encourageons nos collaborateurs à se montrer actifs pour la collectivité et organisons régulièrement des projets collaboratifs afin de favoriser la mobilisation de nos salariés.

Nous sommes particulièrement impliqués dans notre ville de Levallois notamment au travers du Club des Entrepreneurs de Levallois dont nous faisons partie et la participation de l'ensemble des salariés à la course Levalloisienne.



Historiquement, nous faisons partie d'un club de réflexion de chefs d'entreprises, basé à Colombes, pour échanger sur les bonnes pratiques et les enjeux économiques et environnementaux de demain.

Réalisation :

Sébastien ROUGAGNOU

ROUGAGNOU-CGA - 6, boulevard Bineau - 92300 Levallois-Perret - Tél : 01 47 58 47 47

SAS au Capital de : 121 959 € - SIRET : 41263810800057 - R.C.S. : 412638108 Nanterre

Numéro TVA intracommunautaire : FR76412638108

Adresse de courrier électronique : cabinet@rouagnou-cga.com